

fesseur définitif et désignent nommément M. Georges Sakakini « comme la seule personne capable de professer convenablement et de remplir le but que le Gouvernement lui-même s'est proposé en maintenant cette chaire ».

Après une longue étude de la question, la Chambre de Commerce considérant que cette pétition était signée par des négociants entretenant presque tous des relations continuelles d'affaires avec le Levant, alors que la pétition en faveur de M. de Salle, transmise par sa lettre du 28 septembre 1837, ne comprend que fort peu de commerçants intéressés aux affaires d'Orient, décida d'écrire au Ministre du Commerce pour lui faire sentir combien il importait de pourvoir à la vacance de la Chaire d'arabe et surtout de la faire remplir par un professeur connaissant parfaitement l'arabe vulgaire. Pour des raisons de convenance, la Chambre s'abstint de désigner M. Sakakini au choix du Ministre, bien que le dit professeur fût reconnu par elle le seul en état de remplir la dite chaire.

En fait, M. Eusèbe de Salle demeura titulaire de la chaire jusqu'en 1844. Jusqu'en 1848, elle ne paraît pas avoir été occupée ; cette année-là, M. Sakakini en est titulaire, et remplacé en 1872, par M. ABDOU-MOUSSA, remplacé lui-même par son fils J. ABDOU-MOUSSA au cours de ces dernières années, mais ce n'est plus maintenant qu'un cours aux élèves du Lycée. »

\*  
\* \*

Pendant les années qui s'étendent de son séjour en Algérie jusqu'à son départ pour son grand voyage en Orient, Eusèbe de Salle témoigne beaucoup d'ac-